

Délibération No 05-2023

Budget principal - Budget primitif 2023

Conseil d'administration de la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image du 30 mars 2023

étaient présents

au titre de l'État

- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint
- . M. Gérard Desaphy, Conseiller

Représentants du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avait donné pouvoir

- . Mme Martine Pinville, Conseillère de la Région Nouvelle Aquitaine avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

- . M. Gaétan Le Dorze, représentant Martine Clavel, Préfecture de la Charente
- . M. Jean François Dauré, Vice-président, Département de la Charente
- . Mme Hélène Gingast, conseillère, Département de la Charente
- . M. Jean Hubert Lefèvre, conseiller, Département de la Charente
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée
- . M. Jean Pierre Pagola, Comptable Public, Pairie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Nathalie Leuret, sous directrice création et diffusion, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image ville d'Angoulême
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Charline Claveau, Vice-présidente Région Nouvelle Aquitaine en charge de la culture
- . M. Frédéric Vilcoq, Conseiller culture, Cabinet du Président, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 6

pouvoir : 2

votants : 8 (sur 13 membres)

Délibération No 05-2023

Budget principal - Budget primitif 2023

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Le budget primitif ici détaillé est basé sur les orientations budgétaires présentées lors du conseil d'administration de la Cité du 31 janvier 2023.

Le budget 2023 s'inscrit dans la logique du budget primitif de l'année précédente avec une trajectoire budgétaire assainie mais fragile eu égard à la période de crise énergétique que traverse le pays. Toutefois l'institution s'efforce dans une dynamique portée par la nouvelle Direction générale de poursuivre son développement et son attractivité tout en renforçant son rayonnement par le lancement de nouvelles opérations et projets.

L'année 2022 a été une année de fonctionnement dite « normale » avec la reprise de l'ensemble des activités de l'établissement qui aura connu plusieurs périodes de fermetures en 2020 et 2021 dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire .

Compte tenu de la dynamique globale de la Cité sa fréquentation a augmenté au cours de l'année 2022 permettant ainsi de réaliser des chiffres d'affaires supérieurs par rapport aux prévisions envisagées. Gardons à l'esprit que des secteurs tels que le cinéma et l'activité congrès restent encore impactés par le contexte des années passées.

Ces recettes soutenues combinées à la maîtrise des dépenses courantes, malgré des premières hausses notables des coûts de l'énergie et des coûts de fonctionnement d'une manière générale auront permis d'afficher un résultat 2022 meilleur que prévu.

La tendance enregistrée et ces bons résultats au niveau des produits, s'ils se confirment en cours d'année, devraient permettre d'absorber une partie des nouvelles charges de fonctionnement qui s'annoncent sur l'exercice 2023.

La programmation des activités culturelles quant à elle reste dense avec de nombreuses opérations et expositions à venir notamment auprès des publics éloignés de la culture tout en travaillant sur la poursuite du rayonnement de la Cité au plan national et international.

Ainsi sont prévues des expositions d'envergure telles que « Rock ! Pop ! Wizz ! » qui questionne les liens entre la BD et la musique, une monographie consacrée à l'auteur François Bourgeon, l'exposition rétrospective « 50 œuvres 50 albums » sur les 50 ans du FIBD, une exposition fédératrice autour de la série manga Naruto, une autre consacrée aux trente ans du héros de Zep, Titeuf ... L'enjeu de cette programmation est de créer un équilibre entre des propositions patrimoniales, des projets transversaux et une offre grand public et familiale.

De nombreux projets d'action artistique seront également engagés en 2023 : une performance participative spectaculaire imaginée par l'artiste Muma avec 350 bénévoles amateurs pendant le FIBD 2023, l'action « Une BD et au lit » dans les quartiers inscrits en politique de la Ville, la reprise des Rencontres

internationales de la bande dessinée sous une nouvelle forme, la création d'une collection pour la diffusion des Micro-folies, un projet biennal consacré aux Webtoons avec plusieurs partenaires européens...

La mise en œuvre de ces opérations culturelles s'inscrit dans une recherche de financements fléchés via des subventions spécifiques (CNI, Europe Creative...), des partenariats privés (Fondation Primat), du mécénat (Dalcourt...).

La fin du contrat triennal (février 2023) qui nous liait à l'Institut de France afin d'ancrer notre Fondation Cité du 99^{Art} en février 2023 nous offre l'opportunité d'imaginer un nouveau dispositif de collecte de fonds pour le soutien et le financement des activités culturelles de la Cité. Une nouvelle campagne de levées de fonds pourrait ainsi avoir lieu en cours d'année.

Enfin, le déveoppement des recettes propres et le soutien des membres financeurs via un rebasage des contributions statutaires permettront d'ancrer le fonctionnement courant et culturel de la structure sur des points spécifiques : pérennisation de certains emplois précaires, actions ciblées vers des publics identifiés, diversification des actions culturelles,...

La consolidation de la situation financière de l'établissement et le maintien d'un fonds de roulement, suite aux premières reconstitutions opérées ces dernières années, doivent rester en 2023 des objectifs prioritaires dans un contexte budgétaire contraint.

Cette consolidation passera par la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant qui restent soumises à des évolutions structurelles : évolution de la masse salariale, coûts de maintenance et d'entretien des divers bâtiments, hausse très importante du prix des matières premières et des fluides ainsi que par le développement des recettes comme évoqué supra.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ces dernières années, pour la réhabilitation complète et la modernisation des équipements et des bâtiments de l'établissement, devront se poursuivre en 2023 avec l'appui des différents membres financeurs.

Toutefois, ces actions d'investissement devront nécessairement s'inscrire en lien avec les orientations stratégiques voulues pour la Cité eu égard aux enjeux immobiliers existants et aux contraintes financières/opérationnelles qui s'imposent. Conformément aux décisions prises lors du conseil d'administration du 22 décembre dernier, une étude énergétique sera mise en route dès le premier trimestre 2023. Parallèlement à la rédaction de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), une étude sur l'opportunité de réemployer les activités de la Cité sur les Chais Mageis pourra être menée quand les hypothèses d'exploitation de cet espace par une initiative privée seront clarifiées.

A ce stade, c'est donc un **déficit prévisionnel estimé à 378 000 € qui serait attendu pour l'exercice 2023**. Grâce au report des résultats excédentaires des années précédentes l'équilibre financier est obtenu et affiché sur le budget primitif 2023. Bien entendu cela s'opère sur une ponction sur le fonds de réserve et en supprimant de nombreuses marges de manœuvre.

Le solde disponible soit environ 579 K€ peut être considéré comme la réserve financière potentiellement disponible pour la structure. Ce montant est inscrit sur le chapitre des « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 afin d'en avoir une identification précise et distincte des autres charges. Cette somme pourra être amenée à être utilisée et reconstituée suivant les besoins et les disponibilités financières de l'établissement au cours de l'exercice 2023.

Les nécessaires rebasages actuellement à l'étude pourront faire l'objet du vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative en cours d'année afin d'acter et d'intégrer le montant des nouvelles contributions statutaires au budget primitif 2023 ainsi que les éventuelles nouvelles dépenses afférentes.

Enfin, rappelons que les effets réels du niveau des dépenses de la section de fonctionnement et les résultats attendus au niveau des recettes sont étroitement liés à l'apport de nouvelles subventions d'équipement notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements. En effet, ces soutiens fléchés ou investissement permettront le financement des opérations de modernisation et de réhabilitation des bâtiments et des équipements pour le développement de l'activité de l'établissement et l'accueil du public dans des conditions optimales.

Section fonctionnement

I. Les dépenses de fonctionnement 2023

Elles sont positionnées pour un montant total de **6 873 213 €**, en hausse de 404 195 € par rapport au BF 2022. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général** d'un montant de **3 218 000 €**, soit une hausse de 281 600 €, par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2022,

La hausse du coût des études représente à elle seule une enveloppe supplémentaire au budget d'environ 495 K€ déduction faite des économies envisagées (baisse des consommations, redéploiement des équipes, dispositifs d'aides,...).

Outre la valorisation des loyers des bâtiments Mœbius et de la MDA à hauteur de 357 000 €, compensée par des recettes fléchées (supplémentaires que les dépenses liées à la gestion des différents bâtiments qui composent la Cité représentent un montant conséquent parmi les charges à caractère général dans le budget prévisionnel 2023. Ainsi plus de 997 000 € sont fléchés sur les lignes relatives aux consommations de fluides, à la maintenance et à l'entretien des biens immobiliers, aux fournitures d'entretien, ces charges représentent environ 35% des charges à caractère général hors loyers des bâtiments.

Les dépenses liées aux expositions sont en légère hausse, par rapport au précédent budget soit environ 30 K€ (du dépenses supplémentaires (recettes fléchées en contrepartie en hausse). Les dépenses de transport, voyages et déplacements et missions/réceptions sont également en hausse d'environ 26 K€ (projets en cours, rencontres BD,...). Les dépenses de sous-traitance auprès de prestataires externes sont également en hausse d'environ 16 K€ eu égard aux projets en cours et à venir (étude bibliothèque, opérations anniversaire MDA, ...).

L'arrêt du contrat de location évolutive du parc informatique et audiovisuel, souscrit à l'ouverture de l'établissement public en 2009, permet quant à lui de réaliser une économie de l'ordre de 130 K€ dans ce chapitre, déduction faite de nouvelles dépenses en cours et à venir (mise à jour globale des licences informatiques, maintenance des sites internet, remplacement ponctuel de matériel, déploiement de nouveaux logiciels,...).

Les dépenses d'assurances et d'honoraires sont en baisse d'environ 26 K€ suivant les opérations en cours.

Les dépenses de communication (annonces/insertions, catalogues et imprimés, publications,...) sont en baisse tant sur le volet institutionnel que sur les opérations et expositions à venir. Les moyens et supports de communication sont repensés et optimisés pour permettre une économie de l'environ 86 K€ au budget primitif (diminution du coût unitaire des catalogues d'exposition, abandon opérations de communication de prestige, recentrage stratégies opérationnelles). Par ailleurs la sous-traitance de prestations de communication auprès d'agences spécialisées sont interrompues pour des économies estimées à hauteur de 39 K€.

Enfin, notons que la mise en place d'une surveillance des espaces du musée, au-delà de la simple vidéo surveillance, n'est pas inscrite au présent budget primitif 2023 car elle ne pourra s'envisager durablement que dans le cadre d'un rebasage des contributions statutaires.

Les **charges de personnel** s'établissent à **2 406 303 €** soit une baisse d'environ 16 000 € par rapport au budget primitif 2022. Cette baisse est liée aux ajustements prévisionnels effectués entre les lignes budgétaires.

Les charges de personnel provisionnelles restent d'un niveau supérieur sur 2022, comparé à celles du budget réalisé sur l'exercice 2019 année de fonctionnement « normale » de la structure soit une hausse d'environ +176 K€.

Ce niveau s'explique notamment par l'inscription au budget primitif

- des évolutions calculées liées à l'application de la convention collective avec la hausse de la valeur des points d'indices qui a un impact sur le calcul des rémunérations de base et des primes annexes;
- des remplacements et de péremptions de postes sur la base des rebasages perçus/attendus et des économies réalisées au niveau des charges à caractère général.

Rappelons que les charges de personnel lient toujours compte dans les perspectives du budget 2023 du maintien en fonction de plusieurs salariés en contrats aidés sur des postes clés tant au niveau de la maintenance et de l'entretien des bâtiments que de l'accueil du public. L'établissement reste donc fortement dépendant de ce type de contrats et tout changement du régime actuel décidé par l'Etat aura des conséquences tant sur le plan financier qu'organisationnel.

Les **dépenses imprévues** quant à elles s'établissent à un montant de **519 710 €** et correspondent à la prise en compte d'une réserve financière dite «fonds de roulement» en décaisse des précédents exercices reportés. Déduction faite des crédits portés au budget primitif 2023 en vue de son équilibre. Les sommes inscrites sur ce chapitre pourront être utilisées en cours d'exercice pour faire face à des événements imprévus.

Concernant les autres charges, on retrouve :

- les autres **charges de gestion courante** pour **253 600 €** avec un niveau équivalent à celui inscrit au BP 2022. Ce chapitre intègre notamment les crédits d'auteurs à payer pour des interventions et/ou, des créations et des conceptions graphiques/scénographiques pour les expositions, les projets culturels ;
- les **charges financières** pour **4 500 €**, montant identique au BP 2022;
- les **charges exceptionnelles** pour **41 100 €** qui correspondent essentiellement à l'enveloppe dédiée aux acquisitions d'ouvrages avec le maintien des crédits provisionnels déjà inscrits en BP 2022;
- les **dotations aux amortissements** sont inscrites pour un montant de **430 000 €** identique à celui du BP 2022 en regard au montant des dotations effectivement réalisées sur l'exercice 2022 soit 380 511 €. Le niveau provisionnel des dotations inscrites pour 2023 reste soutenu, afin de tenir compte des travaux et des renouvellements d'équipements envisagés grâce aux subventions d'équipement octroyées par la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Charente et l'Etat (FNAO).

3. Les recettes de fonctionnement 2023

Elles sont positionnées pour un montant total de **6 873 219 €**, en hausse de 415 304 € par rapport au BP 2022 hors reprise des excédents antérieurs reportés. Les produits de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Les **recettes propres** sont positionnées à hauteur de **1 416 550 €** soit un montant sensiblement identique à celui inscrit au budget primitif 2022.

Rappelons que les objectifs de recettes fixés en 2022 ont été largement atteints. Même si cette tendance laisse entrevoir de très bonnes perspectives pour l'année 2023 l'hétérogénéité des résultats, avec certaines activités en retrait comme le cinéma ou l'activité congrès, appelle à la prudence.

Le ralentissement ou l'arrêt de la mise à disposition de certains espaces du bâtiment Moqueux à des structures hébergées suite à la hausse des tarifs des charges locales (casse énergétique notamment) impactent aussi considérablement les recettes attendues : recentrage des activités des écoles, départ du restaurant....

Les recettes propres représentent environ 24% des produits attendus en 2023 hors excédents reportés.

Les **subventions et financements fléchés** à des opérations spécifiques représentent **1 103 300 €** sur le BP 2023 soit une hausse d'environ 368 750 € par rapport au BP 2022.

Cette forte hausse des subventions fléchées sur les projections 2023 s'explique notamment par la diversification des opérations envisagées qui reste appuyée à la recherche systématique de financements affectés conséquence des orientations voulues par la nouvelle Direction générale.

Ainsi la plupart des projets d'expositions et d'actions culturelles programmés bénéficient d'un soutien financier partiel ou total qui interviendra au cours de l'exercice avec l'obtention de nouvelles subventions fléchées et/ou via des partenariats extérieurs.

Les subventions fléchées représentent environ 13% des produits attendus en 2023 hors excédents reportés.

Les **contributions statutaires** des personnes publiques membres de l'établissement pour participer au financement de la Cité soit un montant total de **3 028 263 €**. Elles intègrent le rebasage à venir du Conseil Départemental de la Charente à hauteur de + 60 000 €

Ces participations représentent environ 31% des produits inscrits en 2023 hors excédents reportés et se répartissent de la manière suivante en section de fonctionnement :

- Département de la Charente : 1 165 814 €.
- État : 784 229 €.
- Ville d'Angoulême : 694 678 €.
- Région Nouvelle Aquitaine : 382 542 €.

Les rebasages et l'apport de nouvelles contributions doivent être envisagés comme une solution pérenne pour assurer le maintien de l'équilibre financier de la structure au regard du développement continu de ses activités culturelles et de son rayonnement dans le domaine de la bande dessinée et de l'image. Ces apports doivent également permettre d'envisager de nouveaux recrutements qui seront indispensables pour le fonctionnement optimal de la structure.

Concernant les autres produits au retraque :

- les **atténuations de charges** pour **45 059 €** qui concernent principalement les aides perçues pour les contrats aidés sont en baisse d'environ 54 000 € du fait de la diminution de ces emplois au sein de l'établissement (conséquence de remplacements/préemptions et de redéploiement des équipes dans les bâtiments en lien avec la crise énergétique) ;
- les **autres produits de gestion courante** pour **30 536 €** qui correspondent notamment à la part des chèques déjeuners qui reste à la charge des salariés ;
- les **produits exceptionnels** avec des crédits inscrits à hauteur de **1 200 €** ;
- les **opérations d'ordre** pour **350 000 €** qui sont prévues en hausse de 50 000 € pour la reprise sur les provisions et dépréciations (amortissement) des subventions d'investissement au même rythme que les amortissements des investissements ad-hoc) et pour les éventuels travaux ou réajustement réalisés en interne par les équipes techniques de la Cité.

Il est à noter que ces perspectives budgétaires n'intègrent pas pour l'instant de dépenses ni de recettes liées au projet que nous avons déposé dans le cadre du PIA4 (mesure 12 « Stratégie d'accélération pour l'innovation de la filière des industries culturelles et créatives ») dont nous attendons la réponse pour mai 2023. Elles n'intègrent pas non plus l'intégralité du soutien spécifique reçu au titre des Quartiers Culturels Créatifs dont nous avons dû reporter l'utilisation à la fin de l'exercice 2022 pour cause de retard des travaux de la New Factory.

➤ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus le budget primitif de fonctionnement ainsi construit est présenté en équilibre pour l'année 2023.**

Section investissement

Les dépenses d'investissement 2023

Elles s'élevaient à un montant total de **1 152 116 €** et sont décomposées de la manière suivante :

- un montant de **2 116 €** qui correspond au **déficit antérieur reporté** de l'exercice 2022.
- la somme de **350 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements et d'éventuels travaux en régie réalisés en inférie par les équipes techniques.
- la somme de **800 000 €** au chapitre des **immobilisations** (chap. opération 200935) qui comprend :
 - des dépenses provisionnelles qui pourront être effectuées via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, pour des travaux et des acquisitions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et non pris en charge via les subventions fléchées du type organes de gestion climatique (feu de sécurité, équipements techniques divers, remplacement matériel et outillage,...)
 - des dépenses provisionnelles d'ordre général à destinations techniques, informatiques mais aussi à vocations culturelles qui s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement engagé ces dernières années et qui disposent de financements fléchés (Région, FNADT, CD'G).

A ces dépenses provisionnelles s'ajoutent environ 1 080 560 € de crédits restants à dépenser à la clôture de l'exercice 2022.

Pour information l'état des dépenses financées via des subventions fléchées 2018-2022 est présenté ci-dessous :

	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Total
Dépenses via subventions fléchées	164 277 €	259 148 €	353 703 €	902 920 €	596 528 €	2 276 576 €
Dépenses O&E travaux en régie compris	51 467 €	31 434 €	5 140 €	1 040 €	7 500 €	96 681 €
Total Immobilisations par exercice	245 164 €	290 582 €	358 843 €	903 960 €	604 028 €	2 402 577 €

Les recettes d'investissement 2023

Elles s'élevaient à **1 180 000 €** et se répartissent de la manière suivante :

- la somme de **430 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour l'amortissement des immobilisations ;
- la somme de **750 000 €** issue au niveau des **subventions d'investissement** et qui correspond à la troisième et dernière tranche des recettes à percevoir dans le cadre des aides du Département de la Charente pour les exercices 2021 à 2022 (tranche 2 sur base subvention de 2 M€).

A ces recettes provisionnelles s'ajoutent environ 1 225 225 € de crédits restants à percevoir à la clôture de l'exercice 2022 qui correspondent à des soldes de subventions d'équipement de l'Etat au titre du FNADT (solde subventions 2020 et 2021), du Département de la Charente (solde tranche 2022 base 2 M€) et de la Région Nouvelle Aquitaine (subvention 300 K€ de 2021).

L'état des versements de subventions d'investissement depuis 2018 est présenté ci-dessous :

	Montants alloués	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	solde
Total Etat subv. 2018 (régimes (SN))	50 000 €	50 000 €					
Région NA subv. 2019 et 2021	430 000 €	120 000 €	20 000 €	2 0 000 €	50 000 €		
Région NA subv. 2021	300 000 €						300 000 €
Total Etat subv. FNADT 2019 et 2020	444 393 €		21 393 €	35 400 €		65 022 €	870 393 €
Etat (rég. subv. FNADT 2021)	150 000 €					45 000 €	105 000 €
Dep. de subv. 2019	300 000 €		256 000 €	74 000 €			
Dep. de subv. 2021 (2022)	2 000 000 €				380 2 0 0 €	336 577 €	1 663 2 3 €
Total	3 844 393 €	170 000 €	378 158 €	343 400 €	530 210 €	447 400 €	1 993 225 €

Ainsi c'est un montant de plus de 3,8 millions d'euros qui aura été alloué à l'établissement au cours des dernières années pour des versements perçus à hauteur de 1,8 M€ à ce jour.

Dans le cadre de la politique d'investissement pour le maintien en bon état des bâtiments, l'accueil du public et le développement des activités il convient de noter :

- le décalage toujours existant entre les dates d'engagement des travaux d'investissement et les dates de versement des subventions d'équipement qui nécessite à la Cité de faire une avance de trésorerie avec un impact sur son fonds de roulement et d'éventuels frais financiers,
- la nécessité pour l'établissement d'assumer le financement de ses amortissements soit un delta entre les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions d'équipement d'environ 80 000 €, qui impacte indirectement le budget de fonctionnement 2023.

Le tableau donné ci-dessous à titre indicatif traduit l'impact sur le budget de fonctionnement du financement des amortissements dont la hausse est en lien avec la hausse des projets d'investissement engagés depuis l'année 2018 :

		réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	réalisé 2021	réalisé 2022	BP 2023
dép.	dotations aux amortissements	199 971 €	245 566 €	280 119 €	294 920 €	380 512 €	430 000 €
rec.	quotas-part des subv. d'invest. reprises et travaux en régie	141 413 €	133 600 €	154 605 €	194 991 €	346 547 €	350 000 €
	Impact sur budget fonctionnement	- 58 558 €	- 111 966 €	- 125 514 €	- 99 929 €	- 33 964 €	-80 000 €

Toutefois en contrepartie des ressources importantes sont générées en section d'investissement notamment pour l'autofinancement prévisionnel de certaines dépenses ou travaux qui n'entrent pas dans le champ des subventions fléchées. Si ces ressources ne sont pas utilisées dans l'immédiat elles contribuent à générer un excédent de la section d'investissement.

⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus le budget d'investissement ainsi construit pour l'exercice 2023 présente un résultat excédentaire prévisionnel de l'ordre de + 27 884 €.**

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider le budget primitif 2023 détaillé dans la présente délibération pour le budget principal de la Cité et qui fait suite au débat d'orientations budgétaires du 31 janvier 2023.

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

BP 2023 - Section fonctionnement

		BP 2022	BP 2023	diff. BP23-BP22
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	2 936 400 €	3 218 000 €	281 600 €
012	Charges de personnel	2 424 324 €	2 406 303 €	-18 021 €
022	Dépenses imprévues, fonds de réserve	378 594 €	519 710 €	141 116 €
65	Autres charges de gestion courante	254 100 €	253 600 €	-500 €
66	Charges financières	4 500 €	4 500 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	41 100 €	41 100 €	0 €
042	Dotation aux amortissements et provisions	430 000 €	430 000 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		6 469 018 €	6 873 213 €	404 195 €

RECETTES D'EXPLOITATION

		BP 2022	BP 2023	diff. BP23-BP22
Chap.	Libellés			
002	Excédent antérieur reporté	909 414 €	898 305 €	-11 109 €
013	Atténuation de charges	98 955 €	45 059 €	-53 896 €
70	Ventes de produits, prestations	1 426 100 €	1 416 550 €	-9 550 €
74	Subventions d'exploitation	3 702 813 €	4 131 563 €	428 750 €
Participations personnes publiques membres		2 968 263 €	3 028 263 €	60 000 €
Département de la Charente		1 105 814 €	1 165 814 €	60 000 €
Etat		784 229 €	784 229 €	
Ville d'Angoulême		694 678 €	694 678 €	
Région Nouvelle Aquitaine		383 542 €	383 542 €	
Subventions fléchées		734 550 €	1 103 300 €	368 750 €
75	Autres produits de gestion courante	30 536 €	30 536 €	0 €
77	Produits exceptionnels	1 200 €	1 200 €	0 €
042	Reprises sur provisions et sur dépréciations	300 000 €	350 000 €	50 000 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		6 469 018 €	6 873 213 €	
SOLDE D'EXECUTION / SOLDE D'EXPLOITATION <small>(Recettes - Dépenses)</small>		0 €	0 €	

BP 2023 - Section d'investissement

EMPLOIS		Propositions nouvelles 2023	Restes à réaliser N-1
Chap.	Libellés		
001	Déficits antérieurs reportés	2 116 €	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	350 000 €	
200905	Opération bâtiment général	800 000 €	1 080 540 €
	<i>dont autres opérations diverses (auto-financement dérogé)</i>	50 000 €	
	<i>dont opérations éligibles subventionnaires</i>	750 000 €	1 030 540 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 152 116 €

1 080 540 €

RESSOURCES		Propositions nouvelles 2023	Restes à réaliser N-1
Chap.	Libellés		
001	Excédents antérieurs reportés	0 €	0 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	430 000 €	0 €
13	Subventions d'investissement	750 000 €	1 225 225 €
	Financements personnes publiques membres		
	<i>Etat (FNAD) (franchises 2020 et 2021)</i>	0 €	292 615 €
	<i>Département Charente (solde troncote 2021/2023)</i>	750 000 €	633 210 €
	<i>Région Nouvelle Aquitaine (solde 2021)</i>	0 €	599 000 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 180 000 €

1 225 225 €

SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)	27 884 €
---	-----------------